



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 23 avril 2014  
(OR. fr)

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2013/0010 (COD)

---

---

8560/14  
ADD 1

CODEC 1011  
AGRI 282  
ENV 354  
FORETS 37  
DEVGEN 83  
RELEX 307  
JUR 218  
UD 108  
WTO 135  
PROBA 19

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2173/2005 du Conseil concernant la mise en place d'un régime d'autorisation FLEGT relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne (**première lecture**)

- Adoption de l'acte législatif (**AL + D**)
- = Déclaration

---

#### Déclaration de la Commission

##### Préparation d'actes délégués

Dans le contexte du présent règlement, la Commission rappelle qu'elle s'est engagée, au point 15 de l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission, à fournir au Parlement toutes les informations et toute la documentation disponibles sur ses réunions avec des experts nationaux dans le cadre de ses travaux de préparation des actes délégués.